

**SITE INTERNET DE LA VILLE DE LAUSANNE**

**Rapport-préavis sur la rénovation et le développement du site Internet  
de la Ville de Lausanne " www.lausanne.ch "**

Réponse aux motions de MM. Philippe Vuillemin, Claude Bonnard et Jacques Perrin

*Rapport-préavis N°39*

Lausanne, le 6 août 1998

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

**Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 850'000 francs ainsi qu'un crédit spécial sur le budget de fonctionnement de 1998 de 55'700 francs pour rénover et développer le site Internet de la Ville de Lausanne "www.lausanne.ch".

Ce projet s'inscrit dans la droite ligne d'une politique d'information qui se veut la plus complète et la plus diversifiée possible, en ayant recours aux moyens technologiques les plus modernes.

La conception du site repose sur la distinction entre les prestations fournies aux habitants et aux entreprises de la région, et les services destinés aux personnes du monde entier qui connaissent peu ou pas notre ville. Les objectifs retenus par la Ville de Lausanne sont en priorité le dialogue entre l'administration et le public ainsi que l'attractivité et l'intérêt des informations transmises.

Les services fournis à la population, aux entreprises et aux administrations locales serviront à accomplir des formalités administratives, à acquérir des prestations et à obtenir des renseignements utiles et des documents officiels à travers le réseau. Sans négliger cet aspect, la communication destinée au reste du monde doit permettre aux futurs visiteurs, qu'ils se déplacent pour loisirs ou pour affaires, d'obtenir toutes les informations nécessaires sur la ville, à commencer par sa situation géographique, des images en direct, les voies d'accès ou les caractéristiques de l'économie locale.

Le présent rapport-préavis permet également de répondre à la motion de M. Philippe Vuillemin du 17 décembre 1991 sur la répartition géographique de l'administration communale et la création d'une antenne centrale, à la motion de M. Claude Bonnard du 16 septembre 1997 sur la transparence des institutions et de l'administration communale et à la motion de M. Jacques Perrin du 10 février 1998 sur le développement d'hôtels de ville virtuels.

## Table des matières

	page
<b>1. Préambule</b>	3
<b>2. La politique d'information de la Ville de Lausanne</b>	
2.1. 1898-1998: du crieur public à l'Internet	4
2.2. Points de repère	4
2.3. Moyens d'information au public couramment employés	5
<b>3. Internet ou l'émergence d'un nouveau moyen de communication</b>	5
<b>4. Historique du site de la Ville de Lausanne</b>	7
<b>5. Rénovation et développement de " www.lausanne.ch "</b>	8
5.1. Objectifs et contenu du nouveau site	8
5.1.1. Promouvoir Lausanne auprès d'un public suisse et étranger	9
5.1.2. Favoriser la transparence et faciliter l'accès aux prestations communales	10
5.2. Réalisation	11
5.3. Plate-forme technique	12
5.3.1. Matériels et logiciels	12
5.3.2. Sécurité et disponibilité	13
5.4. Mise à jour, évolution du site et formation	13
5.5. Organisation du projet	14
<b>6. Accessibilité des non-internautes au site</b>	14
<b>7. Aspects financiers</b>	15
7.1. Coût de l'investissement du patrimoine administratif	15
7.2. Incidences sur le compte de fonctionnement des années futures	16
7.2.1. Charges d'exploitation	16
7.2.2. Charges financières	16
7.3. Crédit spécial pour l'année 1998	17
<b>8. Réponses à trois motions</b>	17
8.1. Motion de M. Philippe Vuillemin	17
8.2. Motion de M. Claude Bonnard	18
8.3. Motion de M. Jacques Perrin	19
<b>9. Conclusions</b>	20

## **1. Préambule**

Au commencement vint la presse écrite, premier support d'information de large diffusion. Des journaux à emporter avec soi et à lire selon l'envie et le temps à disposition. Puis apparut la radio, écoutée aujourd'hui d'une oreille souvent distraite, compagne des loisirs et parfois du travail; elle reste incomparable par sa capacité d'informer partout et instantanément. Ensuite la télévision proposa ses images, en imposant la présence devant l'écran, lieu de toutes les ouvertures au monde, mais aussi, parfois, de toutes les manipulations.

Ces trois médias de masse ont une caractéristique commune. L'information circule dans une seule direction. Elle va de celui qui sait, journaliste, expert ou animateur vers le consommateur dont on suppose qu'il ne sait pas. Bien sûr, les journaux ont introduit des courriers des lecteurs, les radios et les TV ont créé de nombreuses émissions avec des interventions du public, mais cette participation épisodique ne remet pas en cause le flux presque toujours à sens unique de la communication.

A côté des médias de masse, le téléphone s'est imposé comme instrument privilégié de la conversation personnelle, immédiate et à distance. La généralisation des répondeurs permet même de suspendre l'instantanéité et n'impose plus la présence simultanée des interlocuteurs. L'invention de Graham Bell a relégué à la marge les lettres et la nécessité de s'exprimer avec précision pour converser avec les absents.

L'Internet ne se substitue à aucun de ces médias. Il les complète par trois atouts décisifs, celui de l'interactivité, du choix et du retour à l'écriture. Le premier de ces apports est sans doute le plus important. Les "sites " Internet, puisque c'est ainsi qu'on les nomme, permettent non seulement de recevoir de l'information, mais aussi d'effectuer une sélection, de poser des questions, de répondre à des demandes, de s'exprimer en participant à des forums de discussions. Il existe bien sûr des sites purement informatifs ou démonstratifs, mais ce ne sont pas les plus caractéristiques, ni ceux qui ont le plus de succès. Contrairement à l'auditeur, au téléspectateur et, dans une certaine mesure, au lecteur, l'internaute est actif face à son écran.

L'immensité de l'offre constitue le deuxième atout du réseau mondial. La liberté de choix existe aussi dans l'achat d'un quotidien ou l'utilisation de la télécommande, mais sur l'Internet, elle est presque sans limites: quelques clics de souris permettent d'aller pêcher n'importe quelle information, pas toujours vérifiée d'ailleurs, sur tous les sujets ou presque, tout autour de la planète. La toile d'araignée mondiale (traduction française de World Wide Web) assure en permanence l'accès aux données stockées dans des dizaines de millions d'ordinateurs.

Enfin, la réhabilitation de l'écriture représente l'un des aspects les plus forts et les plus curieusement ignorés de l'Internet. Le plaisir de ciseler des messages ironiques, badins, émouvants ou graves a été redécouvert par les internautes qui, comme la plupart d'entre nous, n'utilisaient plus guère l'écrit hors des activités professionnelles, des vœux et des cartes postales. La technologie la plus moderne se retrouve liée à l'acte fondateur de la civilisation. Et l'on s'aperçoit soudain que l'école a plutôt bien fait son travail et que les gens capables de s'exprimer convenablement par écrit sont sans doute beaucoup plus nombreux que ce que l'on pouvait soupçonner.

## **2. La politique d'information de la Ville de Lausanne**

### **2.1. 1898-1998: du crieur public à l'Internet**

Du crieur public chargé, selon un règlement du 26 novembre 1898, d'afficher les publications officielles au site Internet de la Ville de Lausanne qui fait l'objet de ce rapport-préavis, la politique de communication des autorités lausannoises a fait l'objet d'une kyrielle de réflexions et d'interventions. Plus spécialement depuis une vingtaine d'années, la Ville de Lausanne s'efforce de mener une politique d'information diversifiée sur les activités des autorités, des institutions et de l'administration communale.

En 1977, le préavis intitulé "Des institutions politiques lausannoises"<sup>1</sup> abordait partiellement la question de la politique d'information communale. Depuis, celle-ci est souvent revenue au coeur du débat. En 1994, le rapport-préavis relatif à l'information dans les quartiers<sup>2</sup> dressait déjà une liste détaillée des mesures prises par la Ville de Lausanne en matière de politique d'information. Ce chapitre met en évidence quelques points de repère significatifs.

### **2.2. Points de repère**

Le 8 avril 1983, afin de développer et d'intensifier les échanges et le dialogue avec la population, la Municipalité décide de créer un Service d'information au public<sup>3</sup>, ouvert le 3 avril 1984 et rattaché au service de presse en 1990.

La Municipalité adopte en 1984 le principe de tenir un point de presse régulier, d'abord sous une forme mensuelle, puis hebdomadaire depuis 1995.

Le Journal communal de Lausanne (JCL) a vu le jour comme mensuel en 1991, avant de devenir bimestriel en 1996; distribué gratuitement à tous les ménages lausannois, il informe sur les projets des autorités communales, sur les activités des institutions publiques et privées et sur la vie associative.

En 1992, le Videotex, technique d'information interactive, ouvre au public des pages sur les autorités et certaines directions de l'administration communale. Des renseignements utiles sur Lausanne sont ainsi diffusés. Ce média n'ayant cependant jamais rencontré le succès escompté, il est aujourd'hui abandonné.

En 1993, la Commune de Lausanne adhère à l'Association de la Télévision région lausannoise (TVRL)<sup>4</sup>. En plus d'informations locales et de journaux télévisés, TVRL diffuse notamment les débats du Conseil communal.

En 1997, le site Internet de la Ville de Lausanne est lancé sous sa forme actuelle.

---

<sup>1</sup> Préavis n°173 du 13 avril 1977, "Des institutions politiques lausannoises", BCC 1997, I, pp. 358 ss

<sup>2</sup> Rapport-préavis n°67 du 18 novembre 1994, "Séances d'informations dans les quartiers de la ville. Décentralisation de certaines démarches administratives", réponse aux motions de M. Jean-Marc Probst et consorts et de M. Jean-Daniel Lacroix, BCC 1995, I, pp. 568 ss

<sup>3</sup> Rapport-préavis n°22 du 21 mai 1982, "De l'information et de ses moyens", réponse aux motions de Mme Danielle Ogay-Chenuz et de M. Jean-Jacques Schilt, BCC 1983, I, pp. 118 ss et pp. 186 ss

<sup>4</sup> Préavis n° 231 du 19 mars 1993 "Adhésion de la Commune de Lausanne à l'Association TV Région lausannoise", BCC 1993, I, pp. 972 ss

### **2.3 Moyens d'information au public couramment employés**

Les autorités se sont donc constamment préoccupées d'étoffer et de développer des vecteurs d'information appropriés aux différents types de public. La Municipalité a également cherché à suivre l'évolution technologique. On peut constater que cette volonté ne s'est pas exercée au détriment des moyens d'information traditionnels.

Pour l'information au grand public, la Ville de Lausanne dispose de son propre service de presse, lequel publie le Journal communal, diffuse des communiqués, organise des conférences de presse ou invite les représentants des médias aux événements de la vie locale. Avec son Bureau d'information au public, elle possède un véritable lieu d'échanges entre citoyens et administration. Les nombreuses publications des différents services communaux, régulièrement mises à jour, fournissent une autre source de renseignements. Elles sont listées dans la brochure "L'administration communale - mode d'emploi", elle-même destinée à guider les citoyens dans les méandres de l'administration.

D'autres moyens, plus ponctuels mais néanmoins éprouvés, sont régulièrement utilisés pour toucher le grand public: tout-ménage, avis aux habitants, affichage, annonces dans les quotidiens et dans les cinémas, expositions thématiques au Forum de l'Hôtel de Ville, conférences-débats dans les quartiers, bornes informatiques en libre service (à l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle).

La Commune de Lausanne mène encore toute une série d'actions et de campagnes spécifiques destinées à des groupes d'intérêts plus ciblés: articles dans des journaux ou revues spécialisés, lettres personnalisées, conférences aux commerçants ou aux sociétés de développement, exposés dans les écoles, publications distribuées aux parents d'élèves.

Toute l'information ainsi véhiculée servira aussi à alimenter le site Internet, sans pour autant que les vecteurs décrits ci-dessus ne perdent leur raison d'être.

### **3. Internet ou l'émergence d'un nouveau moyen de communication**

Depuis le début des années 1990, les nouvelles technologies de l'information, qui englobent aussi bien l'Internet que le multimédia ou la télévision interactive, connaissent un prodigieux développement. Les avancées technologiques dans le domaine des télécommunications et l'interaction de toutes ces techniques convergent vers l'établissement de ce qu'il est convenu d'appeler les autoroutes de l'information.

Utilisé à l'origine par les milieux de la recherche et des universités, le réseau Internet s'est popularisé depuis 1991, et surtout depuis qu'en 1993 une équipe du CERN à Genève a mis au point le World Wide Web (WWW); ce système permet de mettre à disposition ou d'accéder à des documents pouvant comporter aussi bien du texte, des images, du son, de la vidéo que d'autres types de fichiers informatiques. La simplicité des logiciels d'utilisation, la rapidité d'accès aux informations, le coût modéré des communications facturées au tarif local et la couverture mondiale du réseau sont les clés de son succès.

Les organisations et les entreprises habituées à travailler à l'échelon international ont été les premières à saisir les avantages de ce nouveau média, mais il est rapidement apparu que les atouts de l'Internet valaient également à l'échelon national ou local, y compris pour les pouvoirs publics. Aujourd'hui, le réseau jouit d'un réel engouement populaire. Si le nombre

d'internautes est impossible à chiffrer, les statistiques sur le nombre de sites enregistrés rendent compte de la croissance exponentielle de ce nouveau média. Au début 1998, on recensait près de 30 millions<sup>5</sup> de sites dans le monde et près de 6 millions en Europe dont environ 200 000 en Suisse<sup>6</sup>. Dans notre pays, le phénomène Internet a littéralement explosé à partir de 1996. Cette année-là, le nombre de sites enregistrés a passé de 1834 en janvier à plus de 12 000 en décembre, soit une progression de près de 700%<sup>7</sup>.

Des entreprises, des particuliers et des collectivités publiques ont rapidement perçu les possibilités offertes par ce nouveau média d'échanger des messages et de diffuser ou d'accéder presque instantanément à des informations, quelles que soient les distances qui séparent les interlocuteurs. Les villes comme les entreprises y ont vu des perspectives de renforcer leur promotion économique et d'attirer des touristes et des clients; les associations s'en servent pour promouvoir leurs activités, les organisateurs de spectacles pour faire connaître leur programme, etc.

Les collectivités publiques anglo-saxonnes ont été les premières à exploiter l'Internet pour faciliter les contacts entre citoyens et autorités, entre usagers et services publics. Pionnière en Suisse romande, la Ville de Genève a ouvert son site début 1995 ([www.ville-ge.ch](http://www.ville-ge.ch)). La Confédération a annoncé l'ouverture du sien en septembre de la même année ([www.admin.ch](http://www.admin.ch)). D'autres administrations publiques, à l'échelon fédéral, cantonal ou communal, se sont elles aussi rapidement converties à la " cyberadministration "<sup>8</sup>. Selon une enquête effectuée par l'Institut de hautes études en administration publiques (IDHEAP) auprès des communes de plus de 10'000 habitants, 8% avaient déjà un site au début 1997 et 35% avaient des projets à moyen terme. La première raison avancée pour créer un site était la diffusion de l'information, puis venaient l'amélioration du service public et une meilleure transparence de l'administration. D'autres raisons étaient invoquées comme promouvoir l'image de la ville, l'économie et le tourisme. La réduction des coûts du papier n'était citée que par un tiers de villes<sup>9</sup>.

A l'instar d'autres gouvernements, le Conseil fédéral, considérant que la promotion de la société de l'information était une priorité, a défini en février 1998 une stratégie pour sa mise en oeuvre, axée sur quatre principes:

1. Tous les habitants doivent avoir un accès équitable aux nouvelles techniques d'information et de communication;
2. Le savoir-faire lié à ces techniques est un élément fondamental de la vie quotidienne et doit être servi par des programmes de formation professionnelle et continue;
3. La société de l'information doit éclore grâce à un régime de libre concurrence et à l'esprit d'initiative, l'Etat veillant à ce qu'elle se développe en harmonie avec les contraintes sociales;
4. Il convient de promouvoir la confiance dans les nouvelles techniques d'information et de communication. Il s'agit de gérer de manière responsable l'évolution de ces technologies, de garantir les droits fondamentaux et les droits de l'homme, et d'appliquer la loi.

---

<sup>5</sup> tiré de Network Wizards ([www.nw.com](http://www.nw.com))

<sup>6</sup> tiré de Ripe Net ([www.ripe.net/statistics/hostcount.html#overview](http://www.ripe.net/statistics/hostcount.html#overview))

<sup>7</sup> [www.nic.ch/charges-97.htm](http://www.nic.ch/charges-97.htm)

<sup>8</sup> Jean-Lou Chappelet: " Demain la cyberadministration ? ", Bulletin de l'IDHEAP no 50, septembre 1996

<sup>9</sup> Christine Poupa, Katia Horber-Papazian, Jean-Lou Chappelet, Thierry Durand: "La cyberadministration en Suisse", IDHEAP, discussion paper N° 6, 1997.

A ces principes s'ajoutent d'autres mesures que les instances fédérales seront chargées de mettre en oeuvre, et qui concernent notamment: l'enseignement, le commerce et les contacts administratifs par voie électronique (signature numérique, confidentialité), les nouvelles formes de cultures (multimédia et possibilités interactives, accès informatisés aux bibliothèques et aux musées), adaptation du cadre juridique (droit du travail, des assurances sociales, d'auteur et protection des données)<sup>10</sup>.

Certes l'avènement de la société de l'information ne manque pas de susciter de multiples appréhensions: les nouvelles technologies de la communication sont perçues comme le vecteur de la mondialisation; leur développement est souvent dicté par des impératifs économiques; d'autre part, elles accélèrent les processus de changement et de remise en question des mentalités, de la relation au savoir et à l'information et des manières de travailler. Mais ces nouvelles technologies sont également porteuses d'espoirs notamment pour les collectivités publiques: elles facilitent l'accès à l'information et aux services publics, elles contribuent à renouveler le dialogue entre les autorités et les habitants et peuvent inciter les administrations publiques à se réformer.

#### **4. Historique du site de la Ville de Lausanne**

En 1996, alors que l'Internet faisait irruption dans l'actualité suisse et que l'on assistait à l'éclosion rapide de divers sites, la société SwissOnline, qui venait de reprendre des PTT l'exploitation du Vidéotex, annonça l'abandon de ce dernier dans un délai de trois ans. En outre, l'augmentation des cotisations et les taxes d'exploitation ne permettaient plus à la Ville de Lausanne de maintenir sur le Vidéotex un service gratuit tel qu'offert précédemment. Il est donc apparu nécessaire de développer des services de remplacement sur l'Internet. Le Service d'organisation et d'informatique (SOI) et le groupe de travail multimédia, composé de représentants des directions et chargé jusqu' alors de la mise à jour des informations diffusées sur le Vidéotex, s'y sont attelés.

En juillet 1996, la Municipalité approuve le principe de la mise en oeuvre d'un serveur Internet. Le SOI, qui ne disposait pas d'équipements adéquats, mandate l'Institut de recherche en informatique et télématique ICARE à Sierre pour développer et héberger le serveur de la Ville. Il confie à un autre partenaire externe, la société Pixit, la transcription des informations en langage HTML<sup>11</sup>, le traitement des illustrations et la réalisation graphique du site.

" **www.lausanne.ch** " est ouvert officiellement depuis le 14 avril 1997, mais deux rubriques étaient déjà visibles quelques mois auparavant, notamment celle présentant les musées lausannois, fruit d'une collaboration entre le SOI, les musées communaux, cantonaux et privés.

Le site propose des informations sur certains événements sportifs et culturels, sur la Municipalité, le Conseil communal et plusieurs directions et services de l'administration communale, ainsi que des liens avec plusieurs sites, dont celui de Lausanne Tourisme. Le contenu a été préparé en fonction des propositions faites par les représentants des directions au sein du groupe de travail multimédia. Quatre des sept directions ont soumis du matériel: Police et sports, Travaux, Ecoles et Services industriels. Plusieurs rubriques ou sous-rubriques

---

<sup>10</sup> OFCOM: Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, 18 février 1998, [www.admin.ch/bakom](http://www.admin.ch/bakom).

<sup>11</sup> HTML (HyperText Mark-up Language): langage utilisé pour spécifier la mise en forme des documents afin que ceux-ci puissent être lus par les logiciels de navigation comme Netscape et Internet Explorer.

prévues initialement n'ont pas été alimentées. En revanche, de nouvelles applications ont été développées.

En octobre 1997, les résultats des élections communales ont été diffusés en direct sur l'Internet, opération qui a été répétée pour les élections cantonales de mars 1998. Au début de cette année, le site s'est aussi enrichi d'une application interactive intéressante, liée au catalogue de la bibliothèque municipale. Il est possible de rechercher un ouvrage, de vérifier s'il est disponible et à quel endroit. Les titulaires d'une carte de lecteur ont même la possibilité d'effectuer directement une réservation et de consulter leur compte.

Les messages laissés sur le " Livre d'or " montrent que l'existence de " www.lausanne.ch " est appréciée. On ne dispose pas pour l'instant de statistiques précises sur la consultation des pages, mais le compteur de la page d'accueil dénombrait 40 147 visites au 31 mars 1998.

## **5. Rénovation et développement de " www.lausanne.ch "**

Rapidement, il est apparu que le site de la Ville de Lausanne, conçu à l'attention d'un public local et régional et dans l'optique d'une adaptation des informations diffusées sur le Vidéotex, ne tirait pas pleinement profit des propriétés et des possibilités du Web. Il donne une image lacunaire de Lausanne, les informations émanant des directions sont fort disparates et manquent de cohérence. Si le graphisme est de qualité, en revanche la structure du site est peu évolutive et trop administrative. Il convient toutefois de rappeler qu'au moment de l'élaboration du site, l'Internet n'était encore connu que de quelques initiés et les collaborateurs de l'administration communale n'y avaient pas accès.

En 1997, quelques mois seulement après l'ouverture de " www.lausanne.ch ", la Municipalité a tiré un premier bilan de l'expérience; elle a demandé la conduite d'une réflexion sur le projet Internet en vue de passer à une réalisation plus importante et plus durable. Un groupe de travail s'est chargé d'élaborer un document énonçant les objectifs généraux du site, les publics visés, les prestations à offrir et les contraintes à respecter. En outre, estimant qu'il convenait de mieux insérer ce nouveau média dans la politique d'information de la Ville, la Municipalité a approuvé la création d'un poste à 50% au Service de presse et d'information (SPI) pour la coordination et le suivi du dossier. Pour sa part, le SOI reste responsable du support technique.

La nouvelle déléguée Internet est entrée en fonction au début janvier 1998. En février, le SOI a installé "www.lausanne.ch" sur un serveur Internet relié au Réseau communal de télécommunication (RECOLTE), ce qui permet d'effectuer les mises à jour du site actuel sans devoir nécessairement recourir aux services de sociétés externes.

### **5.1. Objectifs et contenu du nouveau site**

D'une manière générale, la conception et l'organisation du nouveau site tiendront compte en premier lieu des différents publics auxquels il s'adresse et de leurs besoins.

" www.lausanne.ch " doit être utile, en permettant aux internautes d'accéder rapidement aux informations et documents recherchés, et attrayant, en donnant de Lausanne l'image d'une ville dynamique, animée, cosmopolite et ouverte sur le monde, où il fait bon vivre ou

séjourner. Il doit offrir un large panorama des événements et des différents domaines de la vie de la cité, soit directement, soit sous forme de liens avec d'autres sites.

En outre, le site doit présenter une plus-value par rapport aux autres sources d'information. A cet égard, le développement de l'interactivité est essentiel. Il s'agit de tirer profit des nouvelles possibilités offertes par le Web pour faciliter les démarches des visiteurs et de la population locale, en permettant, par exemple, d'effectuer des réservations, de passer des commandes (avec prépaiement), de remplir des formulaires, de consulter des bases de données et de demander des informations par courrier électronique.

#### 5.1.1. Promouvoir Lausanne auprès d'un public suisse et étranger

Toute personne connectée à l'Internet peut accéder au site de Lausanne avec la même facilité, qu'elle habite à l'étranger, en Suisse ou dans la région lausannoise. Le site se distingue donc des autres supports d'information de la Ville par son audience mondiale. Il offre une importante vitrine promotionnelle pour faire connaître notre cité; en même temps, il oblige à répondre aux attentes de ce nouveau public, suisse et international.

Lausanne possède de nombreux attraits à faire valoir: une animation riche et variée, une population multiculturelle, une topographie originale, des paysages magnifiques, un patrimoine historique et culturel intéressant, une authentique qualité de vie, etc. Le site doit donc mettre en évidence les charmes et les atouts de la région susceptibles d'attirer des visiteurs, des entreprises, des étudiants ou de nouveaux habitants.

La culture et le sport sont certainement les domaines phares sur lesquels il convient de miser, en mettant en exergue les événements majeurs et la présence à Lausanne d'institutions de renommée internationale, comme le Bêjart Ballet Lausanne ou le Théâtre de Vidy, le CIO et le Musée olympique, mais le site doit aussi faire découvrir la grande variété des manifestations locales et la richesse de la vie associative.

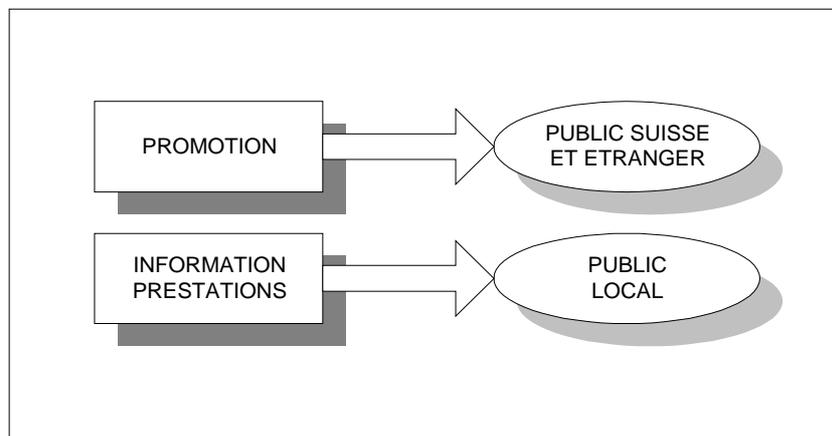
Un autre domaine dans lequel Lausanne peut s'enorgueillir d'une offre de premier plan est celui de la formation et de la recherche. Le site donnera un aperçu et établira des liens avec les institutions de niveau universitaire ou professionnel supérieures établies dans la région.

Il est également prévu de consacrer une rubrique aux réalisations lausannoises originales et innovatrices, par exemple dans les domaines de l'énergie, de l'environnement ou des transports, qui pourraient aussi susciter l'intérêt en Suisse ou à l'étranger.

La promotion touristique est du ressort de Lausanne Tourisme, qui possède son propre site, et la promotion économique relève de la COREL, dont le site est en préparation; des liens renverront les internautes de l'un à l'autre; une collaboration sera mise en place avec ces organismes pour assurer la complémentarité des informations diffusées par chacun et éviter les recoupements.

Les internautes suisses et étrangers qui consultent " [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch) " sont aussi souvent à la recherche de renseignements pratiques. Il convient de mettre à leur disposition un certain nombre d'informations générales sur Lausanne (localisation, statistiques), les voies d'accès (par train, voiture, avion, bateau), la manière de s'y déplacer (plan de ville, plan des bus et métros, parkings), sur ce qui s'y passe (mémento des spectacles et manifestations), sur le temps qu'il fait (météo, vues en direct), sur les possibilités de se loger, d'y faire des affaires ou de s'y établir.

Cette partie du site sera richement illustrée, tout en veillant à ne pas trop alourdir le chargement des pages. Les informations seront disponibles non seulement en français, mais aussi en anglais et en allemand.



**Tableau 1** Objectifs du site

### 5.1.2. Favoriser la transparence et faciliter l'accès aux prestations communales

Aujourd'hui déjà, les autorités et l'administration communales ne ménagent pas leurs efforts pour informer les habitants et les entreprises. Le site de la Ville contribuera à favoriser la transparence en rassemblant une documentation aujourd'hui dispersée et en offrant aux personnes intéressées la possibilité de la consulter ou de la commander directement sur " [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)". Il sera ainsi possible d'accéder facilement, par exemple, aux avis officiels (mises à l'enquête, soumissions publiques), aux règlements communaux et aux documents publiés par la Municipalité (communiqués de presse, préavis, programme de législature, etc.). De plus, le site permettra de s'adresser par messagerie électronique à la Municipalité, au Conseil communal et à la plupart des services de l'administration communale.

Mais l'objectif est d'aller plus loin dans le développement de l'interactivité afin de permettre aux différents usagers de l'administration communale d'accomplir certaines démarches ou d'obtenir des informations sans avoir à se rendre à un guichet ou à téléphoner, le cas échéant en les aidant à préparer leur visite. Un questionnaire adressé à tous les services de l'administration communale a permis de recenser près de 300 prestations susceptibles d'être proposées sur l'Internet, dont plus d'une centaine seront interactives (sous forme de formulaires à remplir ou d'accès à des bases de données). Il sera ainsi possible de commander un acte d'origine, d'adresser une demande de vote par correspondance, de demander une autorisation pour manifestation, de communiquer un changement d'adresse, de consulter l'adresse d'un habitant, de commander un macaron de stationnement pour résidant, etc.

Certes plusieurs problèmes techniques sont encore à résoudre, par exemple au niveau du paiement des émoluments ou de l'authentification des documents, mais des standards internationaux sont aujourd'hui en voie d'adoption.

Avec le site Internet, le guichet universel où l'utilisateur peut effectuer la plupart des démarches administratives classiques en un seul endroit, ici depuis son ordinateur et bientôt peut-être depuis sa télévision, pourra se concrétiser. Il est désormais possible grâce aux progrès technologiques et à la mise en réseau de l'administration.

## 5.2. Réalisation

Bien que la confection d'un site Internet soit devenue récemment à la portée de non informaticiens et de presque toutes les bourses grâce à la mise sur le marché de logiciels " grand public ", la création d'un site de qualité, surtout celle d'un site axé sur l'interactivité, comprenant des liaisons sécurisées avec les bases de données d'une administration publique, requiert une combinaison de compétences de pointe dans les domaines de la communication et de l'informatique.

La Ville de Lausanne confiera la réalisation initiale de son nouveau site à une ou des entreprise(s) spécialisée(s), mais dans l'optique qu'un transfert de savoir-faire intervienne entre la ou les entreprise(s) mandatée(s) et le personnel communal chargé ensuite de la gestion, de l'administration et des mises à jour de " [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch) ".

Les informations et les illustrations seront regroupées par la déléguée Internet qui assurera la coordination avec les services communaux et les organismes concernés. Les informations seront adaptées par des rédacteurs spécialisés pour tenir compte des spécificités de l'Internet. Les traductions seront également confiées à des traducteurs professionnels. De manière analogue à ce qui se fait pour le Journal communal, un comité d'édition sera mis en place, chargé de valider les informations avant leur publication sur le site.

Le nouveau site devrait ouvrir dans un délai de six mois après l'adjudication, mais la réalisation de l'ensemble des prestations prévues à ce jour devrait s'échelonner sur environ deux ans. Elle dépendra de la complexité des applications à développer et tiendra compte de l'adaptation progressive aux normes Internet des différentes bases de données et applications propres aux services communaux.

La première étape comprendra la mise à disposition, dès l'ouverture du nouveau site, de l'essentiel des informations en trois langues destinées au public suisse et étranger, la mise à disposition des documents officiels, ainsi qu'un certain nombre de démarches administratives que les usagers pourront effectuer directement sur l'Internet. Cette première étape inclura également la reprise de l'essentiel des informations diffusées sur le site actuel.

Un appel d'offres préliminaire, lancé début 1998, a permis d'évaluer les conditions de faisabilité et d'estimer les coûts de réalisation du projet. Celui-ci se révèle certes ambitieux par sa volonté de toucher à la fois le public suisse et étranger, et d'offrir au public local non seulement des informations, mais également la possibilité d'effectuer des démarches et de consulter des bases de données. Toutefois, bien qu'il n'y ait guère d'équivalent à ce jour au niveau d'une ville, le projet s'avère parfaitement réalisable en l'état actuel des techniques. Il est même possible de prévoir le règlement des émoluments via Internet, les standards de paiement électronique étant en voie de normalisation.

### 5.3. Plate-forme technique

En 1995, la Municipalité " consciente du rôle primordial que revêtent la circulation et la disponibilité de l'information dans le fonctionnement de l'administration, de l'accroissement du volume et de la diversité des informations à acheminer (téléphone, fax, données informatiques, images), de l'évolution de la technologie " a proposé la construction d'un réseau métropolitain de télécommunications (MAN). Le Conseil communal a octroyé à cet effet un crédit d'investissement de 15 274 700 francs<sup>12</sup>. Aujourd'hui RECOLTE est opérationnel. Le réseau MAN est construit, les principaux bâtiments administratifs sont câblés et la téléphonie a été mise en service au début 1997. L'équipement informatique des services est progressivement adapté pour permettre la connexion à des serveurs locaux ou distants et l'utilisation d'applications plus gourmandes en ressources mettant en oeuvre le graphique, le traitement de l'image et l'interactivité. Au fur et à mesure, les services et les collaborateurs sont connectés à la messagerie électronique.

L'administration communale est donc désormais dotée de l'infrastructure de base lui permettant d'entrer de plain-pied dans l'ère Internet et de jouer la carte de l'interactivité. Les équipements nécessaires à l'hébergement du futur site "www.lausanne.ch" s'appuieront sur l'infrastructure de RECOLTE et bénéficieront des services déjà offerts sur le réseau:

- l'accès à l'Internet;
- les dispositifs de sécurisation: firewall et anti-virus;
- les dispositifs de gestion des adresses;
- les passerelles entre la messagerie interne et la messagerie Internet;
- les mécanismes d'accès sécurisés et dynamiques aux bases de données internes;
- les outils de supervision destinés à optimiser le trafic et à faciliter la gestion et la maintenance des équipements.

Le moment venu, en fonction du succès du site, certains composants devront néanmoins être redimensionnés et la bande passante d'accès à l'Internet devra vraisemblablement être augmentée.

#### 5.3.1. Matériels et logiciels

La configuration proposée s'appuie sur deux serveurs sécurisés, de type "haute disponibilité", visant à garantir un fonctionnement en mode continu. Le premier serveur hébergera les accès clients, alors que le second accueillera les applications interactives et fera office de "tampon" pour accéder aux bases de données. L'architecture des serveurs est évolutive; elle permet une extension progressive des ressources en fonction de l'augmentation de la charge. La plate-forme pourra également évoluer et intégrer les nouvelles technologies qui seront prochainement disponibles, dont l'objectif est d'optimiser les performances, l'exploitation et l'administration des serveurs. Ces fonctionnalités permettront de définir des grappes de serveurs (clustering) et de répartir dynamiquement les tâches entre les systèmes. Il est également prévu d'acquérir deux ou trois "webcameras", qui diffuseront des vues panoramiques de Lausanne en direct sur le futur site. D'autre part, l'équipement du SPI sera complété par trois stations de travail et un scanner.

---

<sup>12</sup> Préavis no 100 du 18 mai 1995: " Réalisation du Réseau communal de télécommunications (RECOLTE)", BCC 1995, II, pp.78 ss

Quant aux logiciels, ils ont été choisis en tenant compte de leur compatibilité avec la structure existante et dans l'optique de simplifier les procédures de mise à jour et de maintenance technique. Les produits proposés couvrent les aspects suivants :

- logiciel de base : système d'exploitation, sauvegarde et reprise de données;
- logiciel de sécurisation : authentification et sécurisation;
- logiciel d'administration : surveillance et optimisation du fonctionnement;
- logiciel de gestion des pages : mise à jour standardisée du contenu depuis une base de données;
- logiciel de cartographie : accès à l'information à partir d'une carte (accès géo-référencé);
- logiciel d'édition : mise en page et création de pages spécifiques.

### 5.3.2. Sécurité et disponibilité

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas opportun de détailler ici les mesures appliquées pour protéger et sécuriser le réseau RECOLTE. Néanmoins, on peut dire schématiquement que les contrôles sont opérés à trois niveaux au moins:

- Un premier filtrage est effectué au niveau du " firewall "<sup>13</sup> qui ouvre l'accès aux services à certaines conditions;
- un second niveau filtre les accès aux ressources qui nécessitent des autorisations supplémentaires liées à une identification;
- un troisième niveau vérifie les droit d'accès à des applications sensibles, subordonnées à un code confidentiel d'identification.

Enfin, pour que le site puisse être accessible 24h/24 et 7jours/7, un service de veille et d'intervention sera assuré par le SOI.

## **5.4. Mise à jour, évolution du site et formation**

Les publications usuelles sont rééditées périodiquement. Il est admis que les informations qu'elles contiennent puissent être périmées entre deux rééditions. En revanche, le site Internet nécessite une constante actualisation et doit évoluer de jour en jour. De plus, les messages transmis par courrier électronique réclament une réponse rapide.

En règle générale, la déléguée Internet assurera la mise à jour des informations destinées prioritairement au public suisse et étranger. Elle supervisera le travail des services qui effectueront eux-mêmes la mise à jour des informations et des prestations relevant de leur sphère d'activité. Il est envisagé d'alimenter " www.lausanne.ch " au travers de bases de données, de manière à préserver l'homogénéité du site tout en permettant à un grand nombre d'acteurs d'enrichir et de mettre jour le contenu.

La déléguée Internet, dont le taux d'activité sera porté de 50% à 75%, sera assistée d'un d'un(e) collaborateur(trice) à 100% pour les tâches de mise à jour et de gestion du contenu. L'effectif du SPI sera donc augmenté de 1,25 poste. Au SOI, les ressources nécessaires à la maintenance des serveurs et des équipements seront prélevées et/ou engagées sur l'effectif existant; il n'y aura pas d'engagement de personnel supplémentaire.

---

<sup>13</sup> Firewall (pare-feu): machine placée entre le réseau Internet mondial et un réseau privé afin de renforcer la sécurité de ce dernier.

L'administration, l'édition, la maintenance technique et le développement du site vont nécessiter l'acquisition de nouvelles compétences. Un montant est donc prévu pour couvrir les coûts de formation du personnel concerné au SPI et au SOI. Une formation est également prévue pour les collaborateurs des services chargés des mises à jour.

L'évolution ultérieure de " www.lausanne.ch " devra pouvoir être effectuée dans une large mesure de manière autonome par l'administration communale. Néanmoins, compte tenu de la rapidité du développement des nouvelles technologies, un montant annuel est prévu pour permettre de confier à des entreprises spécialisées certaines réalisations plus pointues.

Comme relevé dans le préambule, l'internaute est actif devant son écran et souvent il aime à donner son point de vue. Il est donc prévu de profiter de ce type de dialogue pour faire évoluer le site en tenant compte de l'avis des utilisateurs. Un groupe consultatif d'utilisateurs sera constitué. Ceux-ci seront informés des nouveautés introduites sur " www.lausanne.ch " et pourront les commenter et faire des suggestions par courrier électronique.

### **5.5. Organisation du projet**

La réalisation des projets informatiques nécessite une organisation très soignée avec d'importantes possibilités de contrôle. Le projet Internet sera structuré d'une manière classique et éprouvée. Un comité de pilotage désigné par la Municipalité et placé sous la responsabilité du syndic supervisera la conduite des opérations. Un groupe de travail réunira les collaborateurs du SPI et du SOI, chargés du suivi, et les responsables de l'entreprise (des entreprises) mandatée(s) pour exécuter les travaux.

La réussite du projet est conditionnée par la définition d'étapes intermédiaires où l'avancement des travaux peut être soigneusement vérifié.

## **6. Accessibilité des non-internautes au site de la Ville**

Même si l'audience de l'Internet continue à progresser rapidement (14% d'utilisateurs en Suisse romande début 1997, dont 10% de réguliers<sup>14</sup>), il faut tenir compte du fait que les internautes sont assez jeunes, relativement bien formés et disposent de revenus plutôt élevés. Toute la population lausannoise n'est pas et ne sera pas connectée. Par devoir d'équité, les autorités doivent donc veiller à ne pas désavantager les personnes qui ne disposent pas d'un accès à l'Internet. Celles-ci pourront consulter le site de la Ville de Lausanne sur un PC qui sera mis à leur disposition au Bureau d'information au public, situé aux Escaliers du Marché. Les collaboratrices du Bureau pourront également fournir toutes les informations et prestations disponibles sur le site, en donnant en plus un conseil personnalisé.

L'expérience menée au Bureau d'information au public permettra de cerner plus précisément les besoins et les attentes du public. La mise en place de dispositifs similaires dans d'autres bâtiments administratifs ou ailleurs sur le territoire communal pourrait être envisagée dans une étape ultérieure, qui n'est pas comprise dans ce préavis.

---

<sup>14</sup> Baromédia: " Enquête annuelle sur l'évolution des relations que les Suisses entretiennent avec leurs médias "

## **7. Aspects financiers**

### **7.1. Coût de l'investissement du patrimoine administratif**

Le coût global du projet s'élève à fr. 850'000.-. Les dépenses s'échelonnent sur deux ans (1998 et 1999) et l'amortissement est prévu sur cinq ans.

<b>Objet</b>	<b>Détail des investissements</b>	<b>Total des investissements</b>
<b>EQUIPEMENTS</b>		<b>135'000</b>
Serveurs d'accès et d'applications	100'000	
Webcameras	10'000	
3 PC, scanner et imprimante	15'000	
Extension routeur d'accès	10'000	
<b>LOGICIELS</b>		<b>65'000</b>
Logiciels de base	10'000	
Logiciels de sécurisation	10'000	
Logiciels d'administration	5'000	
Gestion des pages dynamiques	15'000	
Logiciel de cartographie	10'000	
Gestion des pages statiques	15'000	
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>		<b>620'000</b>
Développement, réalisation du nouveau site et formation des utilisateurs par l'entreprise (les entreprises) mandatée(s)	500'000	
Rédaction/rewriting	20'000	
Traductions	40'000	
Illustrations	30'000	
Formation du personnel du SPI	10'000	
Formation pour la gestion technique du site	20'000	
<b>DIVERS ET IMPREVUS</b>		<b>30'000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>850'000</b>

Remarques sur les coûts :

- Le coût annoncé des prestations fournies par l'entreprise mandatée, y compris la formation des utilisateurs et le transfert de savoir-faire, est évalué sur la base de l'appel d'offre préliminaire.
- La rédaction, respectivement le "rewriting" de certaines informations et les traductions en allemand et en anglais feront l'objet de mandats extérieurs. Les coûts sont basés sur une estimation.
- Les illustrations utilisées font l'objet de droits ou de crédits d'auteur dus aux fournisseurs. Le coût est basé sur une estimation.

Le présent crédit répond à un besoin récemment exprimé et ne figure dès lors pas dans le plan des investissements 1998-2001.

## 7.2. Incidences sur le compte de fonctionnement des années futures

### 7.2.1 Charges d'exploitation

Objet	Budget annuel SPI	Budget annuel SOI	Total coût d'exploitation
<b>MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS</b>			<b>9'000</b>
Serveurs d'accès et d'applications		8'000	8'000
Webcameras		1'000	1'000
<b>LOGICIELS: LICENCES ET UPGRADE</b>			<b>13'000</b>
Logiciels de base		2'000	2'000
Logiciels de sécurisation		2'000	2'000
Logiciels d'administration		1'000	1'000
Gestion des pages dynamiques		3'000	3'000
Logiciel de cartographie		2'000	2'000
Gestion des pages statiques		3'000	3'000
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>			<b>58'000</b>
Développement de nouvelles applications et formation des utilisateurs	25'000		25'000
Traductions	13'000		13'000
Graphisme	10'000		10'000
Illustrations	10'000		10'000
<b>PERSONNEL</b>			<b>112'500</b>
Charges personnel	107'500		107'500
Formation du personnel du SPI	5'000		5'000
<b>TOTAL</b>	<b>170'500</b>	<b>22'000</b>	<b>192'500</b>

Remarques sur les charges d'exploitation annuelles :

- Les charges se rapportant aux équipements et logiciels concernent les contrats de maintenance des serveurs, les licences et les mises à niveau des logiciels. Elles sont basées sur une estimation.
- Les charges du personnel comprennent l'augmentation de 25% du taux d'activité de la déléguée Internet qui passe à 75% et un poste de documentaliste à 100%. Pour mémoire, le poste de déléguée est déjà porté au budget du SPI à hauteur de 50%. Il est difficile de définir aujourd'hui l'importance des charges de personnel que les directions devront assumer.
- Les travaux de graphisme feront l'objet de mandats extérieurs.

### 7.2.2 Charges financières

Compte tenu d'une période d'amortissement de cinq ans et d'un taux d'intérêt de 5,5%, la charge financière annuelle moyenne atteindra 199'000 francs. Ainsi, la charge globale annuelle supplémentaire sera de 391'500 francs pour les cinq premières années, puis de 192'500 francs dès la sixième.

### 7.3. Crédit spécial pour l'année 1998

Les frais de fonctionnement pour 1998 nécessitent un crédit spécial, qui s'élève à fr. 55'700.- et se répartissant comme suit :

• <b>Charges personnel :</b>	
• Augmentation du taux d'activité de la déléguée Internet dès le 1.09.98	11'000.-
• Engagement d'un(e) documentaliste à 100%	44'700.-
<b>Total</b>	<u>55'700.-</u>

## 8. Réponse à trois motions

### 8.1. Motion de M. Philippe Vuillemin

Par sa motion du 17 décembre 1991, partiellement prise en considération par le Conseil communal le 19 mai 1992<sup>15</sup>, M. Philippe Vuillemin demande à la Municipalité de reconsidérer à moyen terme la répartition géographique de l'administration communale et la création d'une antenne centrale dans l'annexe de l'Hôtel de Ville regroupant quatre ou cinq services ayant des contacts fréquents avec le public. Cette antenne serait dotée de moyens de communication modernes, qui lui permettraient notamment d'être reliée avec le reste de l'administration.

S'il ne répond pas à toutes les demandes du motionnaire, le présent rapport-préavis constitue un pas dans le sens de ses préoccupations. Le Réseau communal lausannois de télécommunications (RECOLTE) a permis de relier entre eux les différents services de l'administration communale; avec la rénovation et le développement du site de la Ville de Lausanne, leurs informations et leurs prestations seront accessibles sur l'Internet, qui constituera en quelque sorte l'"antenne centrale" que le motionnaire appelle de ses vœux. Le Bureau d'information au public restera pour sa part qualifié pour répondre aux questions des personnes qui ne disposent pas d'un accès à domicile et les faire bénéficier des mêmes conditions et avantages que les internautes.

Certes, ce dispositif n'empêchera pas que, à court terme tout au moins, certaines démarches devront toujours être effectuées personnellement aux guichets d'une administration qui demeure géographiquement fractionnée (bien que l'utilisation du bâtiment administratif de Chauderon 9 ait permis d'enrayer la tendance à la dissémination des services et bureaux). Il faut toutefois rappeler, ne serait-ce qu'au vu des expériences réalisées en d'autres villes, que les prestations offertes par un bureau central se limitent à des démarches simples, du type de celles, précisément, qui pourraient être effectuées sur l'Internet.

---

<sup>15</sup> BCC 1992, I, pp. 1155 ss

## 8.2. Motion de M. Claude Bonnard

Par sa motion du 16 septembre 1997, intitulée "Pour une meilleure transparence de nos institutions et de l'administration communale"<sup>16</sup>, M. Claude Bonnard estime que le taux d'abstention des dernières élections communales a atteint un record négatif à ne pas dépasser sous peine de perdre toute crédibilité et attribue en partie le phénomène à un décalage entre autorités et citoyens. Il souligne que Lausanne est une grande cité, qui doit se préoccuper de nombreux objets, et regrette que, en période de profonde mutation technologique ouvrant des perspectives importantes, les moyens d'information de la ville ne suivent pas cette évolution. Il souhaite que l'ensemble de l'institution lausannoise fasse un effort de transparence afin que celles et ceux qui paient des impôts puissent avoir accès aux documents et aux décisions de ladite institution, au triple niveau du Conseil communal, de la Municipalité et de l'administration.

En résumé, M. Bonnard demande essentiellement un accès facilité à l'information, par le biais des moyens électroniques. Tout en ne remettant pas en question la confidentialité des données privées, il estime que les parties de procès-verbaux qui échappent à cette règle et qui intéressent les citoyens devraient être publiées.

Comme on l'a vu dans le chapitre consacré à l'histoire et au bilan de la politique de communication de la Ville de Lausanne, cette dernière a fait un effort important pour diffuser une information la plus complète possible à la population. Les nombreux moyens de communication déjà en place en témoignent. La création du site Internet s'ajoute à ces moyens sans pour autant s'y substituer. L'avantage du Web est de pouvoir stocker un volume d'informations beaucoup plus important qu'une publication papier et de faciliter tant les adjonctions que les mises à jour. Dans ce sens, et à l'instar de ce qu'ont fait le canton de Vaud<sup>17</sup> et la Confédération<sup>18</sup>, le développement du site de la Ville de Lausanne va indiscutablement dans la direction d'un meilleur accès à l'information, tel que demandé par le motionnaire.

Pourront notamment figurer sur le site tous les documents publiés (communiqués de presse, dossiers du Journal communal, programme de législature, etc.), l'ensemble de la matière produite par l'administration à l'intention du Conseil communal, ainsi que les préavis, les règlements communaux et les objets soumis à enquête publique. En revanche, les procès-verbaux de la Municipalité - ou même partie d'entre eux - n'entrent pas dans la catégorie des documents à publier. En effet, à teneur de l'art. 37 du Règlement pour la Municipalité de Lausanne, les décisions sont prises par la Municipalité comme corps et s'imposent de ce fait à tous ses membres. Conséquence de ce qui précède, le processus qui a permis de parvenir à une décision n'a pas un caractère public; en découlent le huis clos des séances et les restrictions apportées à la consultation du procès-verbal. A noter que le fait que le procès-verbal ne puisse être mis à disposition de tout un chacun n'exclut pas la publicité donnée - mais sous une autre forme - aux décisions de la Municipalité, lorsque cette dernière ne statue pas sur des objets impliquant la protection de certains intérêts.

---

<sup>16</sup> BCC 1997, II, pp. 203 ss

<sup>17</sup> [www.vd.ch](http://www.vd.ch)

<sup>18</sup> [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

### 8.3. Motion de M. Jacques Perrin

Par sa motion déposée le 30 septembre 1997 et développée le 10 février 1998<sup>19</sup>, M. Jacques Perrin demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de faciliter la relation des citoyens avec leur administration par le moyen de l'Internet notamment et de faire des propositions d'hôtels de ville virtuels:

- "En développant le site "lausanne.ch" ainsi que des moyens multimédias facilitant non seulement l'information mais également le règlement de certaines opérations administratives",
- "En implantant des moyens informatiques et multimédias dans les quartiers, le télé-réseau simplifiant cette opération. Ainsi une adresse e-mail pourrait être offerte à chacun et un dialogue par visio-conférence serait possible avec la présidence du Conseil."

Par ailleurs, le motionnaire regrette que le site lausannois actuel demeure incomplet, qu'il ne soit pas à jour et manque de liens.

Le présent préavis répond directement à sa demande et à son souci de pouvoir disposer d'un site complet, régulièrement mis à jour et interactif, qui permette à la population et aux entreprises d'accomplir des démarches administratives et d'obtenir des informations et des documents officiels à travers l'Internet.

Concernant le télé-réseau, il est prévu que, d'ici la fin du premier semestre 1999 au plus tard, l'ensemble des clients d'URBATEL pourront accéder à l'Internet, s'ils le souhaitent, en souscrivant un abonnement auprès d'une société partenaire. Cependant, le télé-réseau n'est qu'un moyen de télécommunication au même titre que les lignes téléphoniques. Les services proposés sur cette infrastructure font intervenir des équipements techniques spécifiques aussi bien sur le réseau que chez les clients. Pour bénéficier de l'accès à l'Internet ou à une messagerie électronique, le client doit disposer d'un modem-câble (dont le prix s'élève à environ 800 francs), d'un ordinateur personnel et d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès (proposé pour un montant forfaitaire mensuel de 90 francs incluant la location du modem). Actuellement, il devient possible de consulter l'Internet directement sur un poste de télévision, ce qui permet de se passer de l'ordinateur, mais ne dispense pas de recourir aux services d'un fournisseur d'accès.

On peut imaginer un accès direct au serveur de la Ville de Lausanne par le télé-réseau. D'autre part, le rapport-préavis 242<sup>20</sup> sur l'adaptation des infrastructures du télé-réseau URBATEL en vue de l'introduction de nouveaux services à la clientèle prévoit de soutenir financièrement le développement de nouveaux services sur le télé-réseau. Dans ce cadre, il est en effet possible d'envisager des services de visio-conférence ou de communication par le biais de bornes interactives placées aux endroits les plus fréquentés de la Ville ou dans les locaux de l'administration communale.

---

<sup>19</sup> BCC 1998, I, pp. 150 ss

<sup>20</sup> Rapport-préavis N° 242 du 2 mai 1997: "Adaptation des infrastructures du télé-réseau URBATEL en vue de l'introduction de nouveaux services à la clientèle. Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin", BCC 1997, II, pp. 14 ss

## 9. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

Vu le rapport-préavis N°\_ de la Municipalité, du\_\_\_1998;  
où le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1) d'approuver le présent rapport-préavis de la Municipalité sur la rénovation et le développement du site Internet de la Ville de Lausanne!Erreur de syntaxe, " et d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 850'000 francs;
- 2) d'amortir annuellement le crédit figurant sous chiffre 1, à raison de 170'000 francs, par la rubrique 1700.331 "Amortissement du patrimoine administratif" du budget de l'Administration générale;
- 3) de faire figurer sous la rubrique 1700.390 "Imputations internes", les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit indiqué sous chiffre 1 ci-dessus;
- 4) d'allouer à la Municipalité, sur le budget de fonctionnement de 1998, un crédit spécial de 55'700 francs, réparti comme il suit:

1700.301	Traitements	fr.	46'100.-
1700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	3'700.-
1700.304	Cotisations aux Caisses de pension	fr.	5'900.-
- 6) d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions de:
  - M. Philippe Vuillemin, demandant la création d'une antenne centrale dans l'annexe de l'Hôtel de Ville regroupant quatre ou cinq services ayant des contacts fréquents avec le public et dotée de moyens de communication modernes, qui lui permettraient notamment d'être reliée avec le reste de l'administration;
  - M. Claude Bonnard, demandant une meilleure transparence de nos institutions et de l'administration communale;
  - M. Jacques Perrin, demandant le développement d'hôtels virtuels pour être plus proche des citoyens.

**Au nom de la Municipalité**

Le syndic:

Le secrétaire:

Jean-Jacques Schilt

François Pasche